

## Le Parc évolue

Je m'implique pour ~~son~~ *notre* avenir

### TOURNÉE PARTICIPATIVE II

à votre rencontre pour recueillir votre avis



#### LUNDI 29 MAI

- Billom : sur le marché de 10h30 à 12h30
- Thiers : place Antonin Chastel de 14h00 à 15h30
- Noirétable : sous la halle – rue de la République de 16h30 à 18h00

#### MARDI 30 MAI

- Sauxillanges : place du 8 mai de 10h00 à 12h30
- Allègre : avenue de la gare de 15h30 à 17h30

#### MERCREDI 31 MAI

- Cunhat : sur le marché de 10h à 12h00
- Olliergues : place de la mairie de 14h00 à 15h30
- Arlanc : place Charles de Gaulle de 16h30 à 18h00

#### JEUDI 1<sup>ER</sup> JUIN

- Ambert : sur le marché de 9h30 à 12h00



## La Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez qui arrive à son terme en juillet 2026, est en cours de révision en vue d'un nouveau projet de territoire pour la période 2026-2041.

**Le périmètre d'étude** pour l'élaboration de la Charte 2026-2041 du Parc Livradois-Forez couvre 353 000 hectares pour 113 000 habitants et comprend 191 communes :

- 133 communes du Puy-de-Dôme
- 44 communes de la Haute-Loire
- 12 communes de la Loire
- 2 communes de l'Allier

La démarche d'élaboration de la Charte 2026-2041 du Parc Livradois-Forez s'inscrit dans un processus réglementaire fixé par le Code de l'environnement et dans une démarche de projet collaborative et participative associant les collectivités locales, les partenaires institutionnels, les représentants des acteurs socio-économiques, les associations et les habitants. La révision de la Charte a été engagée début 2022 pour une durée d'environ quatre ans.

Une Charte de Parc est un projet commun de territoire sur la base duquel celui-ci est classé « Parc naturel régional » par décret ministériel pour une durée de 15 ans.

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires d'exception, créés à l'initiative des Régions, reconnus par l'État au niveau national pour la qualité de leurs paysages et de leurs patrimoines naturel, culturel et humain. Les Parcs naturels régionaux sont 58 en France, dont 10 en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ils couvrent 17% du pays, sur lesquels ils mettent en œuvre localement, avec les communes, les EPCI et les habitants, une politique territoriale innovante d'aménagement et de **développement économique, social et culturel, respectueux de l'environnement**. Cette politique est actualisée en permanence et complètement repensée tous les 15 ans.

**Votre avis et vos idées comptent pour la redéfinir !**